

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 2 juin 2020 fixant le calendrier 2020 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales**

NOR : SSAN2030244A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le calendrier 2020 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales est fixé comme suit :

- 1° Inscription en ligne des étudiants à partir du mercredi 3 juin 2020 ;
- 2° Simulations des vœux d'affectation après la parution des résultats des épreuves et la publication des postes offerts jusqu'au 11 août 2020 inclus ;
- 3° Procédure nationale de choix : simulations des vœux d'affectation à partir du 12 août 2020, choix définitifs, par tranche, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 18 septembre 2020.

#### Article 2

Les opérations se dérouleront à partir du site internet : <https://www.cngsante.fr>.

#### Article 3

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 2 juin 2020.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,*  
EVE PARIER